



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE 9 SEPTEMBRE 2013

### CHARTES QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE EN LANGUEDOC ROUSSILLON

#### Liste des participants

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>E-mail</b>
BENEDETTI Michel	Président Charte LR	<a href="mailto:president.benedetti@charte-assainissement-lr.org">president.benedetti@charte-assainissement-lr.org</a>
BISSIERE Pascal	CG66 SATEP	<a href="mailto:Pascal.bissiere@cg66.fr">Pascal.bissiere@cg66.fr</a>
BRUNET Séverine	CG66 SATESE	<a href="mailto:severine.brunet@cg66.fr">severine.brunet@cg66.fr</a>
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR	<a href="mailto:info@charte-assainissement-lr.org">info@charte-assainissement-lr.org</a>
CLUZEL Philippe	Agence de l'Eau RM&C	<a href="mailto:philippe.cluzel@eurmc.fr">philippe.cluzel@eurmc.fr</a>
DOURIEZ Nadège	CG30	<a href="mailto:nadege.douriez@gard.fr">nadege.douriez@gard.fr</a>
DUPASQUIER Bruno	CG 11	<a href="mailto:bruno.dupasquier@cg11.fr">bruno.dupasquier@cg11.fr</a>
FLAMIER Gwenaël	AE RMC	<a href="mailto:Gwenael.flamier@eurmc.fr">Gwenael.flamier@eurmc.fr</a>
FLERS Sébastien	CG 66 SATESE	<a href="mailto:sebastien.flers@cg66.fr">sebastien.flers@cg66.fr</a>
GAUTHIER Chloé	CG34	<a href="mailto:cgauthier@cg34.fr">cgauthier@cg34.fr</a>
PARENT Guilhem	Verseau développement	<a href="mailto:parent.guilhem@gamil.com">parent.guilhem@gamil.com</a>
RIGOLE Bernard	CG66 SATEP	<a href="mailto:bernard.rigole@cg66.fr">bernard.rigole@cg66.fr</a>
VALARIE Irina	CG 34	<a href="mailto:ivalarie@cg34.fr">ivalarie@cg34.fr</a>
VALLEJO Sergio	Association Verseau Développement	<a href="mailto:vallejo@verseaudeveloppement.com">vallejo@verseaudeveloppement.com</a>
VIDENINA Yunona	Association Verseau Développement	<a href="mailto:yv@verseaudeveloppement.com">yv@verseaudeveloppement.com</a>

La Charte remercie le Conseil général de l'Hérault pour nous avoir accueillis dans ses locaux de Béziers.

## Ordre du jour :

1. Présentation du projet ANC
2. Finalisation de la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon
3. Nouveau site internet
4. Conception de la plaquette
5. Signature de la charte, procédure à suivre
6. Divers : justification du budget de la charte, aides financières à afficher sur le site, procédure pour le ½ poste du chargé de mission eau potable, lettre d'information

Ce compte rendu précise les éléments discutés lors de la réunion ainsi que les décisions prises. Ce compte rendu ainsi que les documents de la réunion sont présent sur le site internet de la charte <http://www.charte-assainissement-lr.org> rubrique outils d'application avec :

nom d'utilisateur : COPIL

mot de passe : gtCOPIL

## Engagements des membres du COPIL:

- > **Rappel** : Une réunion sera programmée par chaque département pour informer les MOA, qui sont entrain de réaliser leur schéma directeur d'assainissement, sur la charte et les conditions d'attributions des subventions. Il s'agira de réaliser si possible une seule réunion regroupant tous les MOA par département.
- > **Rappel** : Chaque département enverra au chargé de mission la liste des communes qui réalisent leur SDA pour avoir une idée des chantiers en venir. Le choix des chantiers à accompagner se fera en collaboration avec les services techniques départementaux.
- > Trouver le nombre de branchements pour l'eau usées en France
- > Fournir une définition pour maître d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage (CG 30)
- > Michel Benedetti doit vérifier les définitions officielles dans le glossaire pour les acteurs et le lexique de la charte
- > Vérifier attentivement tout le texte de la charte et faire un retour pour le 20 septembre.
- > Faire valider le texte par Martine LAMI.
- > Faire plus de communication pour le site internet de la charte afin qu'il soit plus visible
- > Chaque département doit fournir au moins une photo en haute définition
- > Transmettre un contact pour afficher sur le site internet pour les informations supplémentaires des aides financières.

## 1. Présentation du projet ANC

La présentation powerpoint sera en pièce jointe de ce compte rendu et disponible sur le site internet.

Voici les grandes lignes du projet :

*Il s'agit d'un projet d'étude porté par Verseau et financé par l'Agence de l'eau et consiste :*

- Au diagnostic pour l'identification et l'analyse des besoins des SPANC, des acteurs institutionnels et des professionnels de l'ANC*
- A la constitution d'une base de données pour la réalisation d'une synthèse de la situation de l'ANC au niveau régional*

*Ce travail tiendra compte de l'expérience des autres régions pour l'adapter aux besoins locaux ainsi que des différentes études qui ont pu être réalisées.*

*Ce projet s'inscrit dans le 3ème axe stratégique du 10ème programme : « Assurer une gestion durable du patrimoine des services d'eau et d'assainissement et de leurs performances, notamment dans le cadre d'une solidarité urbain rural »*

*Objectifs :*

- Dresser un état des lieux de l'ANC sur la région*
- Identifier les besoins des SPANC et des acteurs de l'ANC au niveau local et régional (étude diagnostic),*
- Proposer un outil de synthèse du diagnostic*
- Proposer des solutions pour soutenir et dynamiser la « filière »*

*Durée estimée : 3 à 4 mois*

*Estimation du coût : 55 250 €, financement AE à 50%*

Il apparait nécessaire, aux membres du comité de pilotage, de créer une unité pour « parler d'une même voix » en ce qui concerne l'assainissement non collectif en Languedoc Roussillon ; à l'image de ce qui est fait pour l'assainissement collectif. Les départements seront étroitement associés à ce projet.

Dans un premier temps, Verseau devra identifier les structures à rencontrer à l'aide des départements. Ceux-ci seront donc contactés fin septembre-début octobre.

Pour la synthèse de cet état des lieux, une cartographie sera réalisée afin de visualiser l'organisation, le mode de gestion....des SPANC en Languedoc Roussillon.

Ce premier état des lieux pourrait amorcer un observatoire de l'ANC.

Au niveau national, la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services) travaille sur un référentiel des matériaux utilisés pour l'ANC. Une certification est entrain de se mettre en place à l'AFNOR (la P 16) sur les compétences et la maintenance pour ANC.

## 2. Finalisation de la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon :

Le texte de la charte modifié vous est transmis en pièce jointe et est disponible sur le site internet de la charte.

Les principales modifications :

- ✓ Dans l'introduction, n'ayant pas de chiffres régionaux pour les kilomètres de canalisations...ceux-ci sont nationaux.
- ✓ Le nombre de branchements en eau usées reste à trouver.
- ✓ Le Schéma de distribution d'eau potable est à mettre en parallèle avec le Schéma directeur d'assainissement. Nadège Duriez, CG30, a fourni au groupe le texte officiel :

« Art L2224-7-1 du CGCT qui précise que les collectivités, compétente en matière de distribution d'eau potable, doivent arrêter un schéma de distribution d'eau potable afin de déterminer les zones desservies par le réseau de distribution, pour lesquelles une obligation de raccordement s'applique. Il doit être approuvé par délibération (pas d'enquête publique) »

- ✓ Le terme financeur est maintenu.
- ✓ Le lexique page 38 doit être par ordre alphabétique
- ✓ Indiquer non pas par une couleur mais par des mots quand il s'agit de l'eau potable ou de l'assainissement

## 3. Nouveau site internet (<http://www.chartes-qualite-lr.org/>)

Il est difficile de connaître réellement l'impact du site internet et la visibilité de celui-ci. La chargée de mission a des retours de Maître d'œuvre qui ont indiqué avoir récupéré des documents du site internet pour l'élaboration de CCTP ou de tableau d'analyse des offres mais peu de retours des maîtres d'ouvrage.

Pour y remédier, il est possible d'effectuer un questionnaire à inclure dans le bilan de la charte pour savoir si le site a été utilisé et utile aux acteurs d'une opération d'assainissement.

Modifications demandées en réunion :

- Sur la page d'accueil
  - Le mot accueil doit apparaître lorsque la souris passe sur le logo de la charte
  - Les logos des financeurs doivent apparaître dans l'ordre alphabétique
  - L'image sera remplacée par 4 photos en patchwork qui alterneront avec un croquis d'un chantier ou toute autre chose qui rappelle le chantier (photo de réunions, profils en long...).

Il est rappelé que mettre des photos de chantiers sur le site ou sur la palette est un exercice périlleux car très peu de chantiers sont irréprochables au niveau de la sécurité.

- Les autres pages présenteront d'autres photos ou croquis d'un format plus petit que la page d'accueil pour laisser plus d'espace au texte.

- La rubrique outils aura 3 sous rubriques : eau potable, assainissement, mixte
  - Les acteurs seront mis dans des bulles dans l'ordre suivant : MOA, AMO, BE, MOE, CSPS, entreprise, contrôle.
  - En passant la souris sur chaque acteur, une liste déroulante apparaîtra en présentant les étapes d'une opération dans l'ordre chronologique (le même que l'ancien site)
- La rubrique chantier présentera une carte avec le nom des communes et de l'opération
- Le tableau des chantiers devra présenter des cases à cocher pour visualiser les chantiers d'assainissements, d'eaux potables et mixtes.
- Dans tout le texte, il devra être possible de visualiser la définition de certains mots en passant la souris dessus (sous forme de bulle).
- Dans la rubrique des signataires, il faut pouvoir accueillir les nouveaux signataires.

Le site reflètera la conception de la plaquette.

#### **4. Conception de la plaquette**

Cahier des charges de base:

- Fond blanc
- Format A4
- Spirale (petites comme celles de l'ancienne charte)
- Sur papier recyclés ou PEFC

D'après la proposition de l'infographiste, les modifications demandées sont :

- Sur la page de couverture :
  - Supprimer du logo de la charte « des réseaux d'eau potable.... »
  - Le logo doit être de bonne qualité
  - Le bleu de l'eau potable doit être le même que celui du logo
  - Remonter le titre
  - Mentionner « financé par »
  - Les Financeurs seront par ordre alphabétiques
  - Le logo de verseau apparaîtra en bas à gauche.
- Page 2 :
  - Commencer directement le texte de gauche par « la charte qualité ...propose »
  - Mettre le logo « WEB » en dessous
  - Le numéro des pages apparaîtra plus petit
- Page 4 : La partie eau potable sera élargie par rapport à celle de l'assainissement afin que le texte commun aux deux parties soit en dessous des 2 colonnes.
- Page 5 et 6 : les logos des zones littorales et de montages seront remplacés par des photos

## 5. Signature de la charte, procédure à suivre

La signature de la charte aura lieu le 4 décembre à 11h et sera intégrée aux assises de l'eau de l'Hérault.

La procédure à suivre pour l'invitation et l'envoi de la charte aux signataires sera définie très prochainement en collaboration avec le département de l'Hérault.

Le texte de la charte sera envoyé brut aux signataires en y intégrant la première page de couverture de l'infographiste fin septembre en leur demandant un retour avant le 31 octobre.

Le COPIL se réunira ensuite à partir du 12 novembre pour faire un point, finaliser le texte et pouvoir l'envoyer à l'infographiste et à l'imprimerie.

Pour l'instant, nous répertorions 33 signataires potentiels :

Les anciens signataires :

- Préfecture de l'Aude
- Préfecture du Gard
- Préfecture de l'Hérault
- Préfecture de la Lozère
- Préfecture des Pyrénées Orientales
- Conseil Général de l'Aude
- Conseil Général du Gard
- Conseil Général de l'Hérault
- Conseil Général de la Lozère
- Conseil Général des Pyrénées Orientales
- Association de Maires de l'Aude
- Association de Maires du Gard
- Association de Maires de l'Hérault
- Association de Maires de la Lozère
- Association de Maires des Pyrénées Orientales
- Fédération Nationale Des Maires Ruraux
- Maires des Grandes Villes
- IVF (Association des Ingénieurs de Villes de France)
- ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France)
- CINOV (ancien CICF, Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelles du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique)
- SYNTEC
- SNICANA (Syndicat National des Industries de Canalisations)
- FIB (Fédération Nationale de l'Industrie de Béton)
- STR PVC (Syndicats des Tubes et raccords en PVC)
- Canalisateurs de France
- TP de France (Fédération Régionale des Travaux Publics Languedoc Roussillon)
- SYNCRA (Syndicat National des Contrôleurs de Réseaux d'Assainissements)
- SPDE (Syndicat Professionnel des Distributeurs d'Eau)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Les nouveaux:




- SWELIA
- SNAL (Syndicats National des Aménageurs Lotisseurs)
- ASTEE Languedoc Roussillon
- AITF

Le COPIL a décidé de ne pas lancer des invitations pour les Communautés de communes et les agglomérations car l'organisation demanderait beaucoup plus de temps. En revanche, des organismes pourront signer la charte après la signature officielle et apparaîtront sur le site internet.

## 6. Divers

- La chargée de mission de la charte souhaitait faire apparaître sur le site internet les aides financières de chaque département. Vu les contraintes que cela représente pour les départements, le site présentera les aides de l'agence de l'eau, indiquera que chaque département a signé un contrat départemental avec l'agence de l'eau et mentionnera le contact de chaque département.
- Justification du budget de la charte : Afin d'être le plus clair possible dans l'utilisation des subventions pour la charte, Verseau et le COPIL sont d'accords pour dire que les réunions du COPIL et les dépenses pour le traiteur passent dans les coûts direct de la charte (colloque et séminaire) ; Il en est de même pour le Congrès de l'Astee à Nantes.
- Embauche du ½ poste pour l'eau potable : Verseau va proposer l'embauche de Guilhem PARENT à son conseil d'administration. Guilhem effectuera diverses missions au sein de Verseau et notamment celle du ½ poste eau potable. Il apparaît légitime à Verseau d'embaucher une personne sans passer par la procédure de recrutement pour la charte car il ne s'agit que d'1/2 poste financé. De plus, les compétences de Guilhem ont pu se démontrer tout au long de ses stages effectués à Verseau.
- Lettre d'information n°3 : la lettre paraîtra fin septembre et sera envoyée avant au COPIL pour validation

09-09-2013

Nom	Entreprise	Mail	Signature
BENEDETTI A.	M. Charbu Quelli A.S.	mi.benedetti34@ guenec.com	
FLERS Sébastien	CG66, SATESE	sebastien.flers@cg66.fr	
RIGOLE Bernard	CG66 SATEP	bernard.rigole@cg66.fr	
Pascal BISSIERE	SATEP - CG66	pascal.bissiere@cg66.fr	
JUNONA VIDENINHA	VERSEAU DVT	yve@VERSEAUDEVELOPPEMENT.COM	
GAUTHIER Chloé	CG34	cgauthier@cg34.fr	
Sergio Vallojo	Verseau	vallojo@verseau.com	
GUENAEÛ FLATIER	AERTEC	GUENAEÛ.FLATIER@AERTEC.FR	
Nadège DOURIEZ	CG30 - DEEAR SATAAC	nadège.douriez @cg30.fr	
Suzanne BRUNET	CG66 - SATESE	suzanne.brunet@cg66.fr	
DUPASQUIER Bruno	CG11	Bruno.dupasquier@cg11.fr	
IRINA VACARIE	cg34	ivacarie@cg34.fr	